

## Séance publique du 4 novembre 2002

### Délibération n° 2002-0855

commission principale : finances et institutions

objet : **Sogely - Exercice 2001 - Présentation du rapport d'activité**

service : Direction générale - Mission d'audit - Contrôle des gestions externes

#### Le Conseil,

Vu le rapport du 16 octobre 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La société d'économie mixte pour la gestion du marché d'intérêt national de Lyon (Sogely) est chargée de l'exploitation du marché d'intérêt national (MIN) de Lyon, de la construction de tout édifice et de l'installation considérées comme accessoires à ce marché.

L'article L 1 524-5-7° alinéa- du code général des collectivités territoriales stipule que les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance des sociétés d'économie mixte.

Le document qui est présenté reprend le bilan d'activités de l'exercice 2001, approuvé par le conseil d'administration de la société.

Au titre de cet exercice, les représentants de la Communauté urbaine au sein du conseil d'administration de la société étaient messieurs Willy Plazzi, Pierre Bonnard, Alain Joly, Patrick Laurent, Georges Linossier, André Sardat et Paul Serres.

Pour pouvoir apprécier les résultats de l'année 2001, il paraît utile de les présenter dans un contexte rétrospectif, portant sur trois exercices.

Rubriques	1999 en k€	2000 en k€	2001 en k€	Tendance 2000-2001
capital social	152	152	160	
participation financière de la collectivité au capital	51 %	51 %	51 %	
participation financière des autres collectivités	7 %	7 %	7 %	
produits d'exploitation	2 748	2 709	2 810	↗
résultat d'exploitation	21	25	-29	↘
résultat net	94	223	66	↘
capacité d'autofinancement	56	129	117	↘
capitaux propres	2 083	2 297	2 354	↗

Les résultats de la société sont en diminution par rapport à l'exercice 2000. Cette baisse résulte d'une dégradation du résultat financier, due en partie à une augmentation de la dotation aux provisions pour tenir compte des effets probables dans l'opération de transfert du marché et, d'une dégradation du marché financier due à la chute des taux d'intérêt applicables aux réserves financières.

Sur un plan opérationnel, l'activité du marché de gros a vu une légère diminution des tonnages traités. Malgré cela, le taux d'occupation des bâtiments du MIN reste élevé, soit 95,2 % en 2001, contre 96,8 % en 2000 ;

Vu ledit document ;

Vu l'article L 1 524-5-7° alinéa du code général des collectivités territoriales ;

Ouï l'avis de sa commission finances et institutions ;

**DELIBERE**

**Prend** acte du rapport établi sur l'activité de la Sogely au titre de l'exercice 2001.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,